

# Procédure accélérée pour soumettre une demande d'équivalence

Vous devez transmettre à l'Ordre les documents suivants :

1. Le **Formulaire d'identification du candidat** dûment rempli et signé (vous le trouverez à la dernière page du présent document) ;
2. Un chèque d'une somme de 517,39 \$ non remboursable, libellé à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, pour l'étude de votre demande ;
3. Les attestations et documents suivants :

N.B. : les informations contenues dans les attestations et les documents fournis doivent être rigoureuses et complètes afin de permettre l'évaluation la plus juste de vos connaissances et de vos acquis expérimentiels.

- **L'identification du candidat** (obligatoire)

Vous référer au document *Formulaire d'identification du candidat* disponible en ligne.  
Joindre également une photo récente.

- **L'acte de naissance** (obligatoire)

- **L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou par une autre agence membre de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes** (obligatoire)

# Procédure accélérée pour soumettre une demande d'équivalence

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/>.

- **Le diplôme** (obligatoire)  
Faire parvenir l'original ou une copie certifiée par l'établissement émetteur, pour le ou les diplômes (s) au(x)quel (s) vous faites référence dans cette demande.
- **Le relevé de notes** (obligatoire)  
Faire parvenir l'original ou une copie certifiée par l'établissement émetteur.
- **L'attestation de travail** (obligatoire pour les 3 années antérieures à cette demande)  
Pour toute expérience de travail postérieure à votre programme de formation et à laquelle vous référez dans cette demande, faites parvenir une attestation de travail délivrée par l'employeur, l'adresse de l'établissement, la date du début et de fin d'engagement ainsi que le nombre d'heures/semaine de travail, à défaut de l'indication d'un travail à plein temps.
- **Description des fonctions et des responsabilités** (obligatoire)  
Une description de vos principales fonctions et responsabilités depuis les 3 dernières années, en y indiquant les secteurs d'activités et le type de clientèle.
- **L'attestation de formation continue** (complément d'information)  
Pour toute activité de formation continue ou de perfectionnement qui pourrait s'avérer pertinente à cette demande, faites parvenir une attestation de participation ou de réussite délivrée par l'organisme responsable et comportant la description de la formation, l'année et le nombre d'heures reconnues.

# Procédure accélérée pour soumettre une demande d'équivalence

## 4. Traitement de la demande et confidentialité

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les documents fournis dans le cadre de cette demande d'équivalence de diplôme ou de formation sont considérés comme confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins de l'étude du dossier. Tout document soumis demeure la propriété de l'Ordre à l'exception des originaux qui vous seront retournés. Le dossier ainsi constitué sera conservé au siège social de l'Ordre et n'auront accès à ce dossier que les personnes autorisées. Si vous désirez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier, vous devez en faire la demande par écrit auprès du Secrétaire de l'Ordre.

Tout document énuméré ci-dessus qui n'est pas rédigé en français ou en anglais doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais attestée par le sceau d'un traducteur dûment enregistré au sein de son organisme professionnel.

Tous les documents exigés dans le cadre de ce présent formulaire doivent être soumis au Secrétaire de l'Ordre et postés au siège social à l'adresse suivante :

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec  
a/s de Mme Josée Prud'Homme  
Directrice générale et Secrétaire  
1440 Sainte-Catherine Ouest, Bureau 721  
Montréal, Québec H3G 1R8

# Procédure accélérée pour soumettre une demande d'équivalence

Le traitement de la demande et l'évaluation du dossier seront effectués au cours des 4 mois suivant la réception postale de tous les documents obligatoires exigés dans le cadre du présent formulaire.

Une fois le traitement de la demande complété, une lettre sera acheminée à l'adresse inscrite au *Formulaire d'identification du candidat*, pour informer le candidat du résultat de l'évaluation.

Selon celui-ci, différentes prescriptions peuvent produire divers parcours, notamment :

- ✓ Si l'expérience de travail depuis les 3 dernières années ainsi que l'étude des documents du dossier démontrent l'équivalence des cours et des stages dans les secteurs suivants : les soins cardiorespiratoires généraux, les épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire, les soins cardiorespiratoires en soins critiques/urgence et l'assistance anesthésique, des stages de familiarisation seront prescrits, aux fins d'adaptation à la pratique.
- ✓ Si l'étude des documents du dossier démontre l'équivalence des cours et des stages dans les secteurs suivants : les soins cardiorespiratoires généraux, les épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire, les soins cardiorespiratoires en soins critiques/urgence et l'assistance anesthésique, mais que le candidat n'a pas exercé dans ses secteurs depuis plus de 3 ans, des stages d'appoint seront prescrits, aux fins d'évaluation de la pratique.
- ✓ Si l'expérience de travail depuis les 3 dernières années ainsi que l'étude des documents du dossier ne démontrent pas l'équivalence des cours et des stages dans les secteurs suivants : les soins cardiorespiratoires généraux, les épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire, les soins cardiorespiratoires en soins critiques/urgence et l'assistance anesthésique, des cours et des stages seront prescrits, aux fins de formation.

## Procédure accélérée pour soumettre une demande d'équivalence

Ces cours et ces stages devront s'effectuer dans une des maisons d'enseignement agréées par le Conseil d'accréditation des programmes de formation en thérapie respiratoire (CoAFTR). Les stages coûtent 25.00 \$ par jour.

Au Québec, ces maisons d'enseignement portent le nom de cégep (collège d'enseignement général et professionnel). Pour être admis dans un cégep, le candidat doit faire une demande d'admission avant le 1<sup>er</sup> mars d'une année au Service régional des admissions de la région où il demeure. En plus des documents exigés par le Service régional des admissions, le candidat devra accompagner sa demande de la lettre de l'OPIQ contenant la prescription de cours et de stage, une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente et le Certificat de sélection du Québec. Adresse internet du SRAM : <https://sram.qc.ca/etudiant-international>.

- ✓ De plus, dans tous les cas mentionnés ci-dessus, la réussite d'un examen professionnel sera exigée à la fin du parcours prescrit.